Appendice 1  
du Document CMDT-17/10

TABLEAU RÉCAPITULATIF DE TOUTES LES PROPOSITIONS SOUMISES PAR LES MEMBRES AUX RÉUNIONS PRÉPARATOIRES RÉGIONALES, CONCERNANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'UIT-D (RÉSOLUTION 1 DE LA CMDT)

***Notes:*** *1) Les cases grisées reflètent le débat général qui s'est tenu lors des réunions préparatoires régionales au titre du point de l'ordre du jour concernant le Groupe de travail par correspondance du GCDT sur le Règlement intérieur de l'UIT-D (CG-Res1).*

*2) Les cases sur fond bleu concernent des contributions qui ont été approuvées en tant que propositions régionales.*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| RPM-CEI | | | |
| Document | Source | Proposition | Domaine d'action principal |
| Observations concernant le Document [RPM‑CIS16/10-E](https://www.itu.int/md/D14-RPMCIS-C-0010) figurant dans le rapport du Président (Document [RPM‑CIS16/44-E](https://www.itu.int/md/D14-RPMCIS-C-0044)) | Président, RPM-CEI | ***Débat général***  Les participants à la RPM-CEI ont accueilli favorablement les propositions de révision de la Résolution 1 qui figurent dans le Document 10(Rév.1). Les participants ont également accueilli favorablement la proposition visant à fusionner les Résolutions 1 et 31, qui figure dans le Document 23, et les propositions de révision de la Résolution 1 figurant dans le Document 27. Par ailleurs, les participants ont accueilli avec intérêt la proposition de révision de la Résolution 1 figurant dans le Document 28, tout en suggérant que des éclaircissements pourraient y être apportés. Compte tenu du nombre de propositions de révision de la Résolution 1, les participants à la RPM-CEI ont décidé que toutes les propositions de ce type devraient être rassemblées dans une proposition commune consolidée de la Communauté régionale des communications (RCC) concernant la révision de la Résolution 1. |  |
| [RPM-CIS16/28-E](https://www.itu.int/md/D14-RPMCIS-C-0028/en) | Fédération de Russie | Ce document propose une révision de la Résolution 1 (Rév.Dubaï, 2014) sur le Règlement intérieur du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT, en modifiant la section concernant la structure des commissions d'études et des groupes qui en relèvent. Il est proposé d'harmoniser les procédures relatives à la création des Commissions d'études de l'UIT-D et de leurs groupes de travail respectifs avec celles utilisées dans les autres Secteurs, et de formuler des lignes directrices à l'intention des groupes de travail. | – Harmonisation des procédures avec celles des autres Secteurs  – Création de groupes de travail |
| [RPM-CIS16/23-E](https://www.itu.int/md/D14-RPMCIS-C-0023) | Fédération de Russie | Ce document propose de fusionner les Résolutions 1 et 31 (Travaux préparatoires régionaux pour les conférences mondiales de développement des télécommunications). Il s'agit d'étoffer la section concernant la CMDT dans la Résolution 1 afin d'y inclure les travaux préparatoires pour les CMDT exposés dans la Résolution 31. | – Ajout à la Résolution 1 du texte de la Résolution 31 concernant les travaux préparatoires à la CMDT  – La Résolution 31 peut être supprimée |
| [RPM-CIS16/27-E](https://www.itu.int/md/D14-RPMCIS-C-0027) | Fédération de Russie | Ce document propose de modifier la Résolution 1 en ajoutant une partie de texte visant à ce que le site web des Commissions d'études de l'UIT-D offre un accès en temps réel aux documents temporaires et aux projets de document à tous les utilisateurs qui disposent d'un compte TIES. | – Méthodes de travail  – Site web/sites collaboratifs |
| [RPM-CIS16/29-E](https://www.itu.int/md/D14-RPMCIS-C-0029) | Fédération de Russie | Ce document propose une révision de la Résolution 2 (Rév.Dubaï, 2014) et indique que les modifications qu'il est proposé d'apporter à la Résolution 2 ne seraient pertinentes que si les dispositions correspondantes de la Résolution 1 étaient elles aussi modifiées.  Le document propose d'établir une hiérarchie claire entre les commissions d'études (CE), les groupes de travail (GT) et les groupes du rapporteur (GR). | – Création et fonctionnement des groupes de travail  – Ordre et rattachement hiérarchique entre les commissions d'études, les groupes de travail et les groupes du rapporteur |
| [RPM-CIS16/43-E](https://www.itu.int/md/D14-RPMCIS-C-0043) | Fédération de Russie | Ce document contient plusieurs propositions concernant les travaux des Commissions d'études de l'UIT-D, notamment en ce qui a trait à leurs méthodes de travail. Les propositions concernent l'adoption de mécanismes permettant la tenue simultanée de réunions du Groupe mixte UIT-D/UIT-R sur la Résolution 9; la prolongation des délais pour les réunions des Commissions d'études de l'UIT-D; la direction des groupes de travail au sein des Commissions d'études de l'UIT-D; les services d'interprétation pour les réunions des commissions d'études, des groupes de Rapporteur et des groupes de travail; la classification des contributions; et l'évaluation spécialisée des documents finals de l'UIT-D par les autres Secteurs. Ces propositions visent à améliorer l'efficacité des Commissions d'études de l'UIT-D et la qualité des documents finals du Secteur. Elles sont susceptibles d'avoir des incidences financières (bourses, frais de déplacement incombant aux Etats Membres, aux Membres de Secteur et aux établissements universitaires participant aux réunions, etc.). | – Efficacité des Commissions d'études de l'UIT-D et efficacité de l'UIT-D dans son ensemble  – Calendrier et durée des réunions  – Méthodes de travail et procédures  – Incidences financières des modifications apportées aux méthodes de travail et aux procédures |
| RPM-AFR | | | |
| Document | Source | Proposition | Domaine d'action principal |
| Observations concernant le document [RPM‑AFR16/10-E](https://www.itu.int/md/D14-RPMafr-C-0010) figurant dans le rapport du Président (document [RPM‑AFR16/25-E](https://www.itu.int/md/D14-RPMAFR-C-0025/en)) | Président, RPM-AFR | ***Débat général***  Lors de sa présentation des travaux du groupe, la Présidente du Groupe de travail par correspondance du GCDT sur le Règlement intérieur de l'UIT‑D a noté que, même si une proposition consistait à envisager la création de groupes spécialisés rattachés aux commissions d'études, la région Amériques étudiait d'autres mécanismes pour garantir une participation plus large aux travaux des commissions d'études et raccourcir les délais d'élaboration de recommandations par rapport aux quatre années actuellement nécessaires.  Des membres ont proposé que l'Union africaine des télécommunications (UAT) crée un groupe pour examiner la proposition plus avant. | – Mécanismes visant à garantir une participation plus large aux travaux des commissions d'études  – Raccourcissement des délais pour l'élaboration des recommandations/résultats des commissions d'études |
| RPM-ARB | | | |
| Document | Source | Proposition | Domaine d'action principal |
| Observations concernant le Document [RPM‑ARB17/10-E](https://www.itu.int/md/D14-RPMarb-C-0010) figurant dans le rapport du Président (Document [RPM‑ARB17/46-E](https://www.itu.int/md/D14-RPMArb-C-0046)) | Président, RPM-ARB | ***Débat général***  Il a été pris note de ce document du Groupe de travail par correspondance et de la proposition soumise par l'Egypte.  Les participants ont formulé des suggestions quant à la manière d'améliorer ces deux contributions et ont décidé de les compléter dans le cadre du Groupe de travail des Etats arabes chargé de la préparation de la CMDT-17 pour examen. Il a été précisé que les contributions peuvent également être soumises au GCDT-17 afin d'indiquer les progrès accomplis dans la région des Etats arabes. | Néant |
| [RPM-ARB17/16-E](https://www.itu.int/md/D14-RPMARB-C-0016/en) | Egypte (République arabe d') | Cette proposition consiste à apporter des modifications à la Résolution 1 relative au Règlement intérieur de l'UIT-D, dans le but d'optimiser le déroulement des travaux, ce qui devrait avoir un impact positif sur les résultats et les réalisations de l'UIT-D. Ces modifications consistent à donner aux commissions d'études la possibilité de créer des groupes spécialisés et à préciser les dispositions relatives à l'équipe de direction commune, à la suppression de Questions et aux types de contributions. | – Création de groupes spécialisés  – Inclusion des présidents des groupes spécialisés dans les équipes de direction  – Modification du texte concernant la suppression de Questions à l'étude  – Renforcement des synergies entre la mise en oeuvre des résolutions et les Questions grâce aux Recommandations et aux Rapports finals élaborés par les commissions d'études |
| RPM-AMS | | | |
| Document | Source | Proposition | Domaine d'action principal |
| Observations concernant le Document [RPM-AMS17/10(Rév.1)-E](https://www.itu.int/md/D14-RPMams-C-0010) figurant dans le rapport de la Présidente (Document [RPM‑AMS17/41-E](https://www.itu.int/md/D14-RPMAms-C-0041)) | Présidente, RPM‑AMS | ***Débat général***  Le Paraguay a remercié le BDT du document soumis et a informé les Administrations qu'il proposerait des modifications à examiner pendant les futures réunions régionales organisées en vue de la CMDT-17, en particulier au sujet du paragraphe 35 du document, afin d'associer les fonctions des vice-présidents du GCDT à l'analyse et au suivi des initiatives régionales. | – Rôles et responsabilités des vice-présidents du GCDT  – Initiatives régionales |
| [RPM-AMS17/19-E](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-C-0019/en) | Etats-Unis d'Amérique | Ce document fournit des observations et des propositions préliminaires portant sur des thèmes liés à l'UIT-D et soumises pour examen à la région Amériques. Les modifications de la Résolution 1 (Règlement intérieur de l'UIT-D) proposées par les Etats-Unis visent à mieux recueillir et conserver les précieuses expériences dont témoignent les Membres de l'UIT et les auteurs de contributions, et les enseignements qu'ils en ont tirés, dans des contributions écrites soumises lors de réunions des commissions d'études, ainsi qu'à rendre disponible, plus tôt pendant la période d'études puis à intervalles réguliers au cours de cette période, des bonnes pratiques et des lignes directrices non contraignantes à examiner et au sujet desquelles il s'agira de débattre et de trouver un consensus.  Dans la contribution, il est proposé d'apporter des modifications à la Résolution 1 (Règlement intérieur de l'UIT-D) en ce qui concerne la CMDT, les commissions d'études, les Questions, les contributions, les recommandations, d'autres groupes, les réunions régionales et mondiales du Secteur, le GCDT, les gabarits et la Liste récapitulative des tâches du Rapporteur.  Les administrations du Paraguay, de l'Argentine, du Brésil et du Canada ont remercié l'Administration des Etats-Unis pour la proposition soumise et se sont dites intéressées par le fait de débattre plus avant de cette modification et d'élaborer une proposition commune. Ces administrations sont convenues de poursuivre leurs travaux en vue de l'élaboration d'une proposition régionale commune à soumettre au GCDT et à la CMDT-17. | – Rôles et responsabilités des vice-présidents des commissions d'études  – Rôles et responsabilités des Rapporteurs des commissions d'études  – Traitement des contributions  – Proposition et adoption de Questions nouvelles et révisées  – GCDT  – Gabarits |
| RPM-ASP | | | |
| Document | Source | Proposition | Objet principal |
| Observations concernant le Document [RPM‑ASP17/10-E](https://www.itu.int/md/D14-RPMasp-C-0010) figurant dans le rapport de la Présidente (Document [RPM‑ASP17/36-E](https://www.itu.int/md/D14-RPMasp-C-0036)) | Présidente, RPM‑ASP | ***Débat général***  Les participants à la RPM-ASP ont accueilli le document avec satisfaction et en ont pris note. | Néant |
| [RPM-ASP17/13-E](https://www.itu.int/md/D14-RPMASP-C-0013/en) | Autorité des télécommunications (NTA), Népal | En règle générale, les Questions des commissions d'études ne devraient pas être répétées. Toutefois, si la majorité des Administrations des Etats Membres estiment que de nombreux thèmes d'importance qui ne peuvent être abordés dans d'autres instances (UIT, ONU, etc.) n'ont pas été traités pendant la période précédente, une Question peut être remise à l'étude pendant deux périodes d'études au maximum, en s'assurant qu'il n'existe aucun chevauchement avec les travaux déjà réalisés. | – Principe de non-répétition des Questions |
| Lors de l'élaboration de nouvelles Questions des commissions d'études, il convient d'appliquer les principes suivants:  – Eviter tout chevauchement avec les travaux menés par d'autres Secteurs de l'UIT.  – Eviter tout chevauchement avec les travaux déjà prévus dans le cadre des plans stratégiques, des programmes, des initiatives régionales, etc. du BDT/de l'UIT.  – Les nouvelles Questions devraient relever du domaine de compétence de leurs commissions d'études respectives.  – En ce qui concerne la Commission d'études 1 sur les questions de politique et de réglementation, les Questions devraient porter sur les problèmes d'ordre politique et réglementaire auxquels sont confrontés les pays en développement lorsqu'ils adoptent des technologies, services et applications de télécommunication/TIC nouveaux et émergents. Les thèmes traités peuvent se fonder sur les axes de travail du BDT, tels que le Colloque mondial des régulateurs (GSR) et les rapports sur les Tendances générales des réformes dans les télécommunications et autres études de l'UIT, entre autres. Les sujets liés à la gestion du spectre devraient constituer un élément essentiel des travaux de la Commission d'études 1.  – La Commission d'études 2 sur l'utilisation des TIC au service des Objectifs de développement durable (ODD) devrait traiter des thèmes liés aux ODD et étudier la façon dont l'utilisation des technologies, services et applications des TIC peut faciliter leur réalisation. Les ODD pourraient être regroupés, et les méthodes d'intervention au moyen des TIC pourraient être recensées. | – Principes à appliquer pour formulation de nouvelles Questions |
| Pour chaque Question des commissions d'études, définir la portée de l'étude en la structurant en modules – quatre de préférence – à élaborer à la fin de chaque période d'études, pendant une période donnée.  Un certain nombre d'Etats Membres ont souscrit à la contribution, tout en soulignant qu'il est nécessaire de mener une discussion plus approfondie sur les sujets à examiner pendant la prochaine période d'études, ainsi que sur les méthodes de travail des Commissions d'études de l'UIT-D. Les participants à la RPM-ASP ont pris note du document et ont invité le Groupe de travail 1 de la Télécommunauté Asie-Pacifique (APT) à poursuivre les discussions à ce sujet. | – Rapports finals des commissions d'études |
| [RPM-ASP17/29-E](https://www.itu.int/md/D14-RPMASP-C-0029) | Japon | Ce document contient des propositions concernant les Questions étudiées pendant la période d'études actuelle et dont l'étude devrait être poursuivie pendant la prochaine période d'études, afin d'harmoniser ces Questions avec les initiatives régionales convenues à la deuxième réunion préparatoire de l'APT en vue de la CMDT-17.  Les participants à la RPM-ASP ont pris note du document et ont invité le Groupe ad hoc sur les initiatives régionales et le Groupe de travail 1 de l'APT à poursuivre les discussions à ce sujet. | – Poursuite des Questions à l'étude |
| [RPM-ASP17/30-E](https://www.itu.int/md/D14-RPMASP-C-0030) | Japon | Ce document souligne l'importance de poursuivre les discussions sur la cybersanté et les plans directeurs en matière de cybersanté dans le cadre de la Question 2/2, ainsi que les travaux à ce sujet (à l'aide d'un plan de travail). Il contient également des propositions à l'intention du BDT concernant des domaines de collaboration entre l'OMS et l'UIT, la direction de projets en collaboration avec la Question 2/2, la formulation de lignes directrices en matière de politique et de cybersanté, l'échange de données d'expérience issues de projets et de bonnes pratiques, et le renforcement de la collaboration avec l'UIT-T et l'UIT-R afin de promouvoir la cybersanté dans les pays en développement, en mettant l'accent sur la normalisation et les aspects techniques de la cybersanté.  Les participants à la RPM-ASP ont pris note du document et ont invité le Groupe de travail 1 de l'APT à poursuivre les discussions à ce sujet. | – Poursuite des Questions à l'étude (cybersanté)  – Synergies entre les programmes et les Questions à l'étude.  – Collaboration avec les autres Secteurs (UIT-R et UIT-T). |
| [RPM-ASP17/33-E](https://www.itu.int/md/D14-RPMASP-C-0033) | Japon | Ce document propose de poursuivre les activités au titre de la Question 3/2 dans le cadre de son mandat actuel, reconnaissant le rôle essentiel qu'elle a joué dans les discussions sur la cybersécurité. Comme demandé par les Membres de l'UIT-D, cette question prendra davantage d'importance. Le document indique également que les responsables de l'étude de la Question 3/2 ont reconnu la nécessité d'étudier les cybermenaces qui se développent et celles qui se font jour, ainsi que d'envisager de nouvelles perspectives en matière de renforcement des capacités et de mise en oeuvre effective des thèmes traités à la suite des discussions qui se tiendront lors des ateliers pendant la prochaine période d'études.  Les participants à la RPM-ASP ont pris note du document et ont invité le Groupe de travail 1 de l'APT à poursuivre les discussions à ce sujet. | – Poursuite des Questions à l'étude (cybersécurité)  – Synergies entre les programmes et les Questions à l'étude. |
| RPM-EUR | | | |
| Document | Source | Proposition | Domaine d'action principal |
| Observations concernant le Document [RPM‑EUR17/10-E](https://www.itu.int/md/D14-RPMeur-C-0010) figurant dans le rapport du Président (Document [RPM‑EUR17/38-E](https://www.itu.int/md/D14-RPMeur-C-0038)) | Président, RPM-EUR | ***Débat général***  Une observation a été faite concernant le contenu du document, notamment au sujet du concept de groupes spécialisés et des rapports des Commissions d'études de l'UIT-D. L'intervenant ayant présenté le document a précisé que celui-ci pouvait encore faire l'objet de commentaires et de contributions, dans le cadre de la réunion du Groupe de travail par correspondance pendant le GCDT‑17.  Les participants à la RPM-EUR ont accueilli favorablement le document et en ont pris note. | Néant |
| [RPM-EUR17/16-E](https://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-C-0016/) | Allemagne | Cette contribution traite de la relation qui existe entre les activités de l'UIT-D et celles de l'UIT-T s'agissant des aspects économiques, politiques, réglementaires et tarifaires des réseaux et services de télécommunication/TIC. Il est noté dans le document que des représentants de pays en développement à l'AMNT-16 ont indiqué qu'ils préféraient que cette question soit traitée au sein de la Commission d'études 3 de l'UIT-T et que des Recommandations UIT-T appropriées soient élaborées. Notant qu'il n'y a plus lieu de faire une distinction formelle entre les services de télécommunication/TIC internationaux et nationaux, la contribution propose de modifier en conséquence le mandat et le domaine de compétence de la Commission d'études 1 de l'UIT-D pour faire en sorte que ces activités soient menées exclusivement par la Commission d'études 3 de l'UIT-T à l'avenir.  Les participants ont examiné la contribution, et des Etats Membres ainsi que des Membres de Secteur ont exprimé leurs points de vue, soulignant les domaines dans lesquels des travaux ont été menés et ceux qui devraient être traités. Les participants sont convenus que les activités menées dans tous les secteurs ne doivent pas se chevaucher ni se concurrencer, mais plutôt se compléter. Les participants ont également reconnu que les résultats de l'AMNT-16 restaient inchangés et devaient donc être pris en compte à la CMDT-17. Le président a conclu que la question demeurait en suspens et serait examinée plus avant pendant la Conférence européenne des administrations des postes et des télécommunications (CEPT).  Les participants à la RPM-EUR ont accueilli favorablement le document et en ont pris note. | – Collaboration avec l'UIT-T  – Répétition des tâches.  – Domaine de compétence des Commissions d'études de l'UIT-D |
| [RPM-EUR17/33-E](https://www.itu.int/md/D14-RPMEUR-C-0033/) | Lituanie | Cette contribution contient des modifications qu'il convient d'apporter à la Résolution 1 et qui visent à améliorer l'efficacité des Commissions d'études de l'UIT-D et à renforcer l'orientation des résultats de leurs travaux. Au nombre des résultats devraient figurer des rapports, des livres blancs et des recommandations. De plus, il est proposé que les présidents des Commissions d'études de l'UIT-D transforment ces rapports en projets de recommandation qui seront examinés par la CMDT-17.  Les participants à la RPM-EUR ont accueilli favorablement le document et en ont pris note. | – Produits et résultats  – Calendrier de soumission des résultats (soumission annuelle/modules) |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_